

CPU et acteurs des territoires axent leur coopération en 2018 sur la formation, le logement et le DD

Paris - Publié le mercredi 21 février 2018 à 17 h 39 - Actualité n° 113671

Renforcer la coopération entre les universités, les villes et les intercommunalités dans différents domaines comme les schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'innovation, l'implantation et l'ancrage territorial des universités : tel est l'objectif de la convention-cadre signée par la CPU et les associations du « bloc local », le 21/02/2018, annonce la CPU.

Ce bloc est constitué de l'Avuf, l'Association France urbaine, l'Association des communautés de France, la Fédération nationale des agences d'urbanisme et l'Association Villes de France.

Plusieurs objectifs clés guident les partenaires, et seront déclinés en actions concrètes structurées dans un plan renouvelé chaque année :

- la réussite des jeunes et les conditions dans lesquelles leurs études se déroulent ;
- le développement de l'innovation et le soutien de ses acteurs dans les territoires ;
- l'accompagnement des territoires, en tant qu'acteurs urbains, à la transition écologique et numérique ;
- le rayonnement international des territoires.

Parmi les priorités pour 2018 figurent notamment un travail sur les écosystèmes régionaux et la compétitivité des territoires « par le biais d'un état des lieux des articulations entre le potentiel de formation professionnelle continue et les besoins de qualification des territoires ». Autre axe : la création d'observatoires territoriaux du logement étudiant. « Enfin dans un contexte de transition écologique et numérique, les territoires et l'enseignement supérieur se doivent de réfléchir ensemble aux nouveaux modèles de campus durables », rapporte la CPU.

Mise en œuvre des actions

Les actions seront mises en œuvre par :

- l'organisation d'échanges et de débats, « le développement d'une culture commune permettant une meilleure coopération entre l'enseignement supérieur et les territoires » ;
- la participation aux colloques et séminaires de chaque partie « en y inscrivant les axes de travail de la convention » ;
- l'organisation conjointe de visites et de voyages d'études, « à l'occasion d'échanges avec leurs homologues collectivités et universités étrangères. »

Conférence des Présidents d'Université



La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	<ul style="list-style-type: none"> • Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »